



Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée
Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves de 11^e année
VG et VP (non OS d'italien)
Aux parents des élèves de Rac1 et de Rac2
Aux parents des élèves des classes de
12^e année certificative

Lausanne, août 2024

Italien – Examen d'équivalence au cours facultatif d'italien

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Au début de chaque année scolaire, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) organise un examen d'équivalence au cours facultatif d'italien, pour les élèves des classes de 11^e année, de raccordement ou de 12^e année certificative que cela intéresse.

Pourquoi passer cet examen ?

Pour s'inscrire en classe de Rac2 avec choix de l'OS d'italien

Après une année supplémentaire d'études et à certaines conditions, les classes de raccordement 2 (Rac2) permettent à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale (VG) d'obtenir le certificat de voie pré-gymnasiale (VP). L'enseignement en classe de Rac2 offre différentes options spécifiques (OS) à choix, dont l'OS d'italien¹.

Pour s'inscrire en classe de Rac2 avec choix de l'OS d'italien, l'élève doit avoir suivi avec succès le cours facultatif d'italien en 11^e année, ou justifier de connaissances suffisantes de cette langue évaluées au travers de l'examen d'équivalence. Cet examen est organisé par le département. L'élève qui réussit cet examen pourra bénéficier d'une dispense du cours facultatif d'italien et, si ses résultats de fin d'année le permettent, accéder en classe de Rac2 avec choix de l'OS d'italien.

Pour rejoindre l'ECG avec choix de l'italien comme deuxième langue nationale

Cet examen s'adresse également aux élèves de 11^e année, de VG comme de VP (qui ne suivent pas l'OS d'italien), ainsi que de Rac1 ou de Rac2, qui envisagent de rejoindre l'école de culture générale (ECG) avec choix de l'italien comme deuxième langue nationale. En effet, la réussite de cet examen permet de bénéficier d'une dispense de la 5^e période de cours d'italien en 1^{re} année (en principe, cette 5^e période est réservée aux élèves complètement débutants).

Pour attester son niveau de connaissance de l'italien

Enfin, l'examen d'équivalence d'italien est également accessible aux autres élèves qui souhaitent uniquement attester leur niveau de connaissance de cette langue (élèves de 11^e année, de VG comme de VP, élèves des classes de Rac1, de Rac2 ainsi que des classes de 12^e année certificative).

¹ Plus d'informations concernant les classes de raccordement sous www.vd.ch/scolarité → Déroulement de l'école obligatoire dans le canton de Vaud → Classes de raccordement.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à cet examen, vous avez la possibilité de compléter un formulaire :

- soit en ligne depuis www.vd.ch/exequi ou à l'aide du code QR ci-contre ;
- soit à l'aide de la feuille ci-jointe, à envoyer aux coordonnées mentionnées.



Le délai d'inscription est fixé au **mercredi 11 septembre**.

Cette année, l'examen d'équivalence d'italien aura lieu le :

mercredi 18 septembre de 14h00 à 16h30
à l'Établissement primaire et secondaire de Béthusy à Lausanne.

Si vous avez des questions concernant l'examen d'équivalence, vous pouvez également vous adresser au ou à la titulaire de la maîtrise de classe de votre enfant.

Pour signaler un éventuel désistement ou un empêchement de dernière minute, veuillez appeler le 021.316.32.50 (choisir la présélection 1).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, nos salutations les meilleures.



Nathalie Jaunin
Directrice générale adjointe



Philippe Linder
Responsable d'unité

Annexe

- Formulaire d'inscription